

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET SES CONSÉQUENCES EN FRANCE EN 2023

RÉSUMÉ

- Ce bilan de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) offre une vue synthétique de l'offre de boissons alcooliques, des usages et conséquences sanitaires et sociales de la consommation d'alcool en France pour l'année 2023.
- Les volumes d'alcool pur (AP) mis en vente ont de nouveau diminué en 2023 (- 3,8 % par rapport à 2022), s'établissant désormais à 10,35 litres d'alcool pur par habitant.
- En 2023, plus de la moitié des boissons alcooliques vendues sont des vins (52 %), loin devant les bières (25 %) et les spiritueux (21 %).
- Selon l'enquête ESCAPAD 2022 de l'OFDT, les pratiques d'usage d'alcool sont en recul parmi les adolescents.
- Selon l'enquête EROPP 2023 de l'OFDT, l'ensemble des indicateurs d'usage baissent chez les adultes âgés de 18 à 75 ans.
- Les hospitalisations en lien avec l'alcool en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) ont augmenté en 2023, avec 595 326 séjours et 307 676 patients.
- Le nombre de personnes tuées dans des accidents mortels avec alcoolémie positive du conducteur est en baisse de 7,5 % par rapport à 2022.

SOMMAIRE

L'offre et le marché de l'alcool

Persistance de l'inégale taxation des boissons alcooliques 2

Le prix des boissons affecté par l'inflation 3

Diminution des volumes d'alcool mis en vente 3

Les usages chez les jeunes et en population adulte

Un adolescent de 17 ans sur cinq n'a jamais consommé d'alcool 4

Des niveaux d'usage en baisse chez les adultes 5

2 Les conséquences de la consommation d'alcool 6

Évolution du recours aux soins 6

Baisse de la mortalité liée à l'alcool sur les routes 8

Sources et méthodologie 9

4 Bibliographie 10

L'OFFRE ET LE MARCHÉ DE L'ALCOOL

Le marché de l'alcool en France est soumis à une forte concurrence internationale et aucun groupe industriel n'est en situation de monopole sur le territoire (Inserm, 2021). L'industrie des boissons alcooliques en France se caractérise toutefois par l'importance, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois, du secteur vinicole. En 2021, les cinq secteurs de cette industrie se répartissaient en effet comme suit (Cortinas *et al.*, 2024) :

- 24,8 milliards d'euros pour la filière des vins tranquilles (qui regroupe les producteurs de vins rouge, blanc, rosé, et qui compte plus de 50 000 salariés) ;
- 6 milliards d'euros pour la filière spiritueuse (7 500 salariés) ;
- 5,7 milliards d'euros pour la filière champagne (10 500 salariés) ;
- 1,6 milliard d'euros pour la filière brassicole (5 400 salariés) ;
- 109 millions d'euros pour la filière cidricole (380 salariés).

Le nombre de débits de boissons alcooliques à emporter ou à consommer sur place est quant à lui régulé par les pouvoirs publics. La réglementation du commerce se fonde sur une classification des boissons, regroupées selon leur degré d'alcool ou les modalités de leur fabrication (art. L3321-1 du code de la santé publique). De cette classification découlent les autorisations de vente d'alcool. Elles reposent sur l'obtention d'une licence (par déclaration en mairie) pour la vente à emporter (magasin, vente à distance) et à consommer sur place (cafés, bars, discothèques, restaurants). Cette dernière catégorie comprend 34 602 débits selon les dernières données disponibles, en 2021 (Insee, 2024).

Persistance de l'inégale taxation des boissons alcooliques

Les boissons alcooliques vendues sont classées en plusieurs catégories soumises à des taux de taxation différents (tableau 1). Les différents taux de taxation ont augmenté de 1,6 % entre 2022 et 2023, relevés suite à l'inflation de 2021.

Tableau 1. Taxation des boissons alcooliques selon leur catégorie fiscale (2022-2023)

Catégorie fiscale	Type de boissons	Taux de taxation en 2022	Taux de taxation en 2023
Vins et boissons fermentées autres que les bières	Vins tranquilles	3,92 €/hl	3,98 €/hl
	Vins mousseux	9,70 €/hl	9,85 €/hl
	Boissons fermentées autres que le vin et la bière	3,92 €/hl	3,98 €/hl
	Cidres/Poirés/Hydromels	1,37 €/hl	1,39 €/hl
Produits intermédiaires	Vins doux naturels et vins de liqueur	48,97 €/hl	49,73 €/hl
	Autres produits intermédiaires	195,86 €/hl	198,91 €/hl
Bières	Bières de moins de 2,8 % vol.	3,85 €/degré/hl	3,91 €/degré/hl
	Bières de plus de 2,8 % vol.	7,70 €/degré/hl	7,82 €/degré/hl
	Petites brasseries < 200 000 hl	3,85 €/degré/hl	3,91 €/degré/hl
Spiritueux	Rhums des DOM	903,64 €/hl d'AP	917,72 €/hl d'AP
	Autres alcools	1 806,28 €/hl d'AP	1 834,42 €/hl d'AP
	Droit réduit bouilleurs	903,14 €/hl d'AP	917,21 €/hl d'AP

Source : DGDDI, exploitation OFDT
hl : hectolitre

Il existe deux modalités de taxation des boissons alcooliques : pour les vins tranquilles, les vins mousseux, les cidres, poirés, hydromels, les boissons fermentées autres que les vins et les bières, ainsi que pour les boissons résultant d'un mélange d'alcool, fermentées et distillées (produits intermédiaires), les taxes s'appliquent aux volumes vendus (en hectolitres). Pour les bières et les spiritueux, les taxes s'appliquent directement aux volumes d'AP contenus dans ces boissons : la taxation s'applique au degré d'alcool par hectolitre pour les bières et aux hectolitres d'AP pour les spiritueux. En raison de cette hétérogénéité, la charge fiscale est ainsi très différente à gramme d'AP équivalent, et il en résulte notamment que les vins sont beaucoup moins taxés que les spiritueux.

Le prix des boissons affecté par l'inflation

L'année 2023 est marquée par un contexte de forte inflation (+ 7,1 % en moyenne annuelle), ce qui a eu un impact sur le pouvoir d'achat des ménages et a entraîné une baisse de la consommation en boissons alcooliques à domicile (qui décroît de - 4,9 % en 2023 par rapport à 2022). L'indice relatif des boissons alcooliques (qui mesure les variations de prix dans le seul secteur des boissons alcooliques) augmente quant à lui de 7,5 %. Rapporté à l'ensemble des prix à la consommation, le prix des boissons s'accroît de 2,5 % par rapport à 2022, l'inflation semblant avoir été plus forte pour ce secteur que pour les autres biens de consommation courante (Beretti et Cuvilliez, 2024). Les spiritueux sont davantage concernés que les vins et les bières par cette hausse des prix (tableau 2).

Tableau 2. Indice relatif des boissons alcooliques par rapport à l'ensemble des prix à la consommation (2021-2023)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Spiritueux	100,2	96,2	101,8	+ 5,8 %
Vins	102,6	101,8	104,1	+ 2,3 %
Bières	98,3	96,2	96,4	+ 0,2 %
Toutes boissons alcooliques	100,8	98,4	100,9	+ 2,5 %

Source : Insee, exploitation OFDT. Indice exprimé en base 100, année de référence 2015

Diminution des volumes d'alcool mis en vente

En 2023, les boissons alcooliques mises en vente sur le territoire français représentaient, en volume, environ 6 millions d'hectolitres d'AP. Ce volume d'alcool se répartit entre 52 % de vins, 25 % de bières, 21 % de spiritueux et le reste (moins de 2 %) sous forme d'autres boissons alcooliques (cidres, porto, etc.). Rapporté à la population française, ce volume correspond à 10,35 litres d'AP en moyenne par an et par habitant âgé de 15 ans et plus (tableau 3), soit l'équivalent de 2,27 verres standard d'alcool par jour en moyenne¹.

Le volume d'AP mis en vente est en baisse de 3,8 % par rapport à 2022 (passant de 10,76 à 10,35 litres d'AP par habitant en 2023). Cette diminution est principalement portée par celle des vins (- 4,2 % entre 2022 et 2023) et des spiritueux dans une moindre mesure (- 3,8 %). Comme pour les années précédentes, la vente de bières est plus importante que celle des spiritueux (rapportée aux hectolitres d'AP mis en vente sur le territoire), ce qui n'avait jamais été le cas depuis le début des années 1960 jusqu'en 2018. La part des bières dépasse désormais un quart des volumes d'AP mis en vente.

1. Les données sur les volumes d'AP par habitant sont des moyennes, qui ne traduisent ni les disparités, ni la répartition des quantités entre consommateurs et non-consommateurs. Pour davantage d'éléments méthodologiques et un accès à la série statistique longue, voir : <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/alcool-evolution-des-quantites-consommees-par-habitant-age-de-15-ans-et-plus-depuis-1961-en-litres-equivalents-dalcool-pur/>.

Tableau 3. Quantité d'alcool mis à la consommation entre 2021 et 2023 en litres d'alcool pur par habitant âgé de 15 ans et plus

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Vins	5,74	5,66	5,42	- 4,2 %
Bières	2,40	2,67	2,60	- 2,6 %
Spiritueux	2,26	2,28	2,19	- 3,9 %
Autres	0,16	0,15	0,14	- 6,7 %
Total	10,56	10,76	10,35	- 3,8 %

Source : Insee, DGDDI, exploitation OFDT

LES USAGES CHEZ LES JEUNES ET EN POPULATION ADULTE

Un adolescent de 17 ans sur cinq n'a jamais consommé d'alcool

L'enquête ESCAPAD de l'OFDT (qui observe les comportements d'usage d'alcool et de drogues à 17 ans) montre que près de un adolescent sur cinq (19,4 %) a déclaré n'avoir jamais consommé de l'alcool de sa vie en 2022, soit une proportion multipliée par trois en vingt ans (OFDT, 2023). Les niveaux d'usage de boissons alcooliques en 2022 dans l'année ou dans le mois sont en forte baisse par rapport à 2017 parmi les jeunes de 17 ans (respectivement 73,3 % contre 77,7 %, et 58,6 % contre 66,5 %). Il en est de même des usages réguliers – au moins dix usages au cours des trente derniers jours – et des alcoolisations ponctuelles importantes (API) – au moins 5 verres standard lors d'une même occasion (tableau 4). Le seuil déterminant une consommation définie comme une API est atteint dans un tiers des dernières occasions de consommation des jeunes en 2022 (33,8 % avec 24,0 % des jeunes qui ont bu entre 5 et 9 verres et 9,8 % qui en ont bu 10 ou plus) (tableau 5).

Tableau 4. Évolution récente des niveaux d'usage d'alcool parmi les jeunes de 17 ans entre 2017 et 2022 et structure par sexe en 2022

	2017	2022	Évolution 2017-2022	Garçons 2022	Filles 2022
Expérimentation	85,7 %	80,6 %	- 6 %	81,0 %	80,3 %
Dans l'année	77,7 %	73,3 %	- 6 %	74,0 %	72,5 %
Dans le mois	66,5 %	58,6 %	- 12 %	59,7 %	57,4 %
Au moins 10 fois dans le mois	8,4 %	7,2 %	- 14 %	9,8 %	4,4 %
Quotidien	1,3 %	0,9 %	- 31 %	1,4 %	0,4 %
API dans le mois	44,0 %	36,6 %	- 17 %	39,0 %	34,1 %
Au moins 3 API dans le mois	16,4 %	13,6 %	- 17 %	16,4 %	10,6 %

Source : enquête ESCAPAD, OFDT

Il existe des différences de genre importantes, aussi bien en termes de fréquence que d'intensité des consommations (les garçons étant deux fois plus nombreux que les filles à déclarer des usages réguliers). Lors de leur dernière occasion de consommation, 45,3 % des jeunes ayant déjà bu ont déclaré avoir consommé seulement

Tableau 5. Nombre de verres standard consommés lors de la dernière occasion de consommation (dans le mois) parmi les jeunes de 17 ans en 2022

	Ensemble	Garçons	Filles
1-2 verres	45,3 %	44,2 %	46,6 %
3-4 verres	20,8 %	19,3 %	22,3 %
5-9 verres	24,0 %	23,9 %	24,2 %
10 verres ou plus	9,8 %	12,6 %	6,8 %

Source : enquête ESCAPAD, OFDT

N. B. : en raison des arrondis à la décimale, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

1 ou 2 verres standard, et les filles étaient davantage que les garçons dans ce cas. Les garçons sont par contre deux fois plus nombreux que les filles à avoir bu 10 verres ou plus lors de la dernière occasion de consommation (12,6 % contre 6,8 %) (tableau 5).

Des niveaux d'usage en baisse chez les adultes

L'enquête EROPP de l'OFDT renseigne les niveaux d'usage d'alcool en population adulte (publication à paraître). Plus de neuf adultes sur dix ont déjà bu une boisson alcoolique dans leur vie, quatre sur cinq ont dit en avoir consommé au moins une fois dans l'année en 2023 (82,5 %), et plus de un sur trois en ont un usage hebdomadaire (37 %). L'usage quotidien concerne quant à lui 7 % des adultes. Hormis l'expérimentation qui reste stable, l'ensemble de ces indicateurs sont orientés à la baisse (tableau 6) par rapport à 2021 (Andler *et al.*, 2024).

Quel que soit le niveau d'usage, les prévalences sont systématiquement plus élevées chez les hommes, avec des écarts par sexe qui s'accroissent selon la fréquence d'usage, mais aussi selon l'intensité. Les API² mensuelles concernent 14,9 % des adultes (22,1 % des hommes contre 8,1 % des femmes) et les API hebdomadaires en concernent 4,5 % (7,3 % des hommes contre 2 % des femmes).

Tableau 6. Évolution des niveaux d'usage d'alcool parmi les adultes âgés de 18 à 75 ans entre 2017 et 2023 et structure par sexe en 2023

	2017	2021	2023	Évolution 2021-2023	Hommes 2023	Femmes 2023
Expérimentation	94,6 %	94,9 %	94,3 %	- 1 %	95,3 %	94,3 %
Dans l'année	86,5 %	85,0 %	82,5 %	- 3 %	85,1 %	80,0 %
Hebdomadaire	40,0 %	39,0 %	37,0 %	- 5 %	47,2 %	27,3 %
Quotidien	10,6 %	8,0 %	7,0 %	- 13 %	10,4 %	3,8 %
API dans le mois	16,2 %	16,5 %	14,9 %	- 10 %	22,1 %	8,1 %
API dans la semaine	4,6 %	4,7 %	4,5 %	- 4 %	7,3 %	2,0 %

Source : Baromètres de Santé publique France 2017-2021, Enquête EROPP 2023 OFDT

Plusieurs tendances de consommation se dégagent selon les classes d'âges. Des gradients sont observables au regard des niveaux d'expérimentation, d'usage hebdomadaire et quotidien, qui sont plus élevés au fur et à mesure de l'avancée en âge. La tendance est inverse pour les API (mensuelles ou hebdomadaires), qui sont beaucoup plus diffusées au sein des classes d'âges les plus jeunes (24 % d'API dans le mois et 8 % d'API dans la semaine chez les 18-24 ans, contre 7,9 % d'API dans le mois et 1,9 % d'API dans la semaine chez les 65-75 ans) (tableau 7).

Les mêmes gradients sont observables quant aux nombres de verres standard consommés lors d'un jour de consommation : presque un adulte sur deux de 18 à 24 ans dépasse 2 verres standard par jour (46,6 %), contre moins d'un adulte sur cinq entre 65 et 75 ans (18,3 %)³ (tableau 8).

Ces dernières évolutions s'inscrivent dans la continuité d'un changement des rapports générationnels à l'alcool, aussi bien par la baisse durable et continue des usages, que dans les mutations des contextes de consommation et types d'alcools consommés (Cortinas *et al.*, 2024). Ces modifications traduisent le passage amorcé dans les années 2000 d'un mode de consommation dit « méditerranéen » (avec des usages quotidiens, essentiellement de vin, lors des repas et dans des quantités n'excédant pas quelques verres) à un mode dit « nordique » (usages moins fréquents, mais avec des quantités plus importantes et dans des contextes festifs), qui serait plus répandu chez les jeunes (Douchet et Neybourger, 2022).

2. Au moins 6 verres standard lors d'une occasion de consommation.

3. Pour information, les repères de consommation à moindre risque sont énoncés de la façon suivante : « Si vous consommez de l'alcool, il est recommandé, pour limiter les risques pour votre santé au cours de votre vie : de ne pas consommer plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de 2 verres standard par jour ; d'avoir des jours dans la semaine sans consommation. » (<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/alcool/documents/article/de-nouveaux-reperes-de-consommation-d-alcool-pour-limiter-les-risques-sur-sa-sante>)

Tableau 7. Niveaux d'usage d'alcool selon l'âge parmi les adultes âgés de 18 à 75 ans en 2023

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans
Expérimentation	89,7 %	91,7 %	93,0 %	94,3 %	96,9 %	98,3 %
Dans l'année	81,1 %	78,1 %	82,0 %	81,6 %	85,2 %	86,1 %
Hebdomadaire	27,3 %	33,7 %	36,3 %	36,7 %	40,3 %	43,8 %
Quotidien	2,3 %	2,8 %	4,4 %	5,4 %	8,6 %	16,6 %
API dans le mois	24,0 %	20,4 %	17,1 %	13,3 %	10,5 %	7,9 %
API dans la semaine	8,0 %	6,4 %	5,4 %	4,4 %	2,4 %	1,9 %

Source : enquête EROPP, OFDT

Tableau 8. Nombre moyen de verres standard consommés lors d'un jour de consommation (dans les 12 derniers mois) en 2023, par sexe et par classe d'âge

	Ensemble	Hommes	Femmes	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans
1-2 verres	67,9 %	60,1 %	76,0 %	53,4 %	57,9 %	64,7 %	67,6 %	75,2 %	81,7 %
3-4 verres	24,0 %	28,5 %	19,4 %	29,6 %	28,7 %	26,6 %	26,1 %	20,3 %	15,5 %
5-9 verres	6,3 %	8,8 %	3,8 %	13,2 %	10,0 %	7,0 %	4,6 %	3,6 %	2,6 %
10 verres ou plus	1,7 %	2,7 %	0,8 %	3,8 %	3,4 %	1,6 %	1,6 %	0,8 %	0,2 %

Source : enquête EROPP (OFDT)

N. B. : en raison des arrondis à la décimale, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

LES CONSÉQUENCES DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL

Pour rappel, 41 000 décès sont estimés attribuables à l'alcool en 2015, dont 30 000 décès chez les hommes et 11 000 décès chez les femmes, soit respectivement 11 % et 4 % de la mortalité des personnes de 15 ans et plus. Ceci inclut 16 000 décès par cancer, 9 900 décès par maladie cardiovasculaire, 6 800 par maladie digestive, 5 400 par une cause externe (accident ou suicide) et plus de 3 000 par une autre maladie (maladie mentale, troubles du comportement, etc.) (Bonaldi et Hill, 2019).

Évolution du recours aux soins

Augmentation du nombre de séjours et de patients en structure hospitalière

Lorsqu'ils recherchent une aide ou un accompagnement, les usagers d'alcool peuvent s'adresser à différents types de structures ou de professionnels (hôpitaux, médecins de ville, structures médico-sociales spécialisées en addictologie, associations d'entraide, etc.). L'OFDT dispose de données pour suivre les évolutions récentes de la file active des usagers consultant dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). La file active des CSAPA est estimée à environ 150 000 patients pris en charge principalement pour un problème d'alcool en 2022, soit la moitié de la file active globale (49,6 %), avec une patientèle composée à 77 % d'hommes.

Concernant le recours aux soins hospitaliers, 595 326 séjours dans des unités médicales de MCO ont été identifiés durant l'année 2023. Ceux liés à l'alcoolodépendance, c'est-à-dire où l'alcool est le problème de santé qui a motivé l'admission à l'hôpital – diagnostic principal (DP) ou relié (DR) lié à l'alcool – concernent 41 % des séjours, contre 59 % pour un diagnostic alcool en comorbidité – diagnostic associé (DA) lié à l'alcool. Au total, ils représentent 105 séjours pour 10 000 habitants de 15 ans et plus. Ces séjours concernent 307 676 patients, qui sont en majorité des hommes (73 %) et dont l'âge moyen est de 56 ans.

L'ensemble de ces indicateurs sont globalement en hausse par rapport à 2022 : + 4,1 % de séjours et + 2,5 % de patients, pour un nombre de séjours pour 10 000 habitants de 15 ans et plus qui était de 102 (tableau 9).

Les séjours hospitaliers liés à l'alcoolodépendance (DP et DR lié à l'alcool) peuvent être regroupés par grandes catégories de diagnostics⁴. Ceux pour dépendance et sevrage représentent 22,4 % de l'ensemble des séjours en lien avec l'alcool pour 2023, contre 11,3 % pour les effets à long terme de l'alcoolisation, et 6 % pour intoxication aiguë (tableau 10). Ces proportions sont similaires à celles des années précédentes, même si l'on constate globalement une baisse des intoxications alcooliques aiguës depuis une décennie, avec une augmentation du nombre de séjours en lien avec une alcoolodépendance (Paille et Reynaud, 2015).

Tableau 9. Nombre de séjours hospitaliers et de patients en MCO (DP, DR ou DA lié à l'alcool) entre 2021 et 2023

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	Hommes 2023	Femmes 2023
Nombre de séjours	573 806	572 027	595 326	+ 4,1 %	437 497	157 829
Nombre de patients	300 621	300 096	307 676	+ 2,5 %	229 860	77 816

Source : données extraites du PMSI-MCO, exploitation OFDT

Note : sont pris ici en compte les séjours en MCO pour lesquels le diagnostic principal (DP) ayant motivé l'admission à l'hôpital, ou le diagnostic relié (DR qui complète l'information du DP) est lié à l'alcool. Le diagnostic associé (DA), qui indique une comorbidité liée à l'alcool, est également pris en compte. Sont exclus les séjours en psychiatrie et en soins médicaux et de réadaptation (SMR) en lien avec l'alcool.

Tableau 10. Répartition des séjours hospitaliers en MCO par grandes catégories de diagnostics (DP ou DR lié à l'alcool)

	2021	2022	2023	% de l'ensemble des séjours en 2023
Dépendance et sevrage	115 908	123 188	133 358	22,4 %
Intoxication aiguë	37 461	36 668	35 494	6,0 %
Effets à long terme de l'alcoolisation	78 413	68 891	67 456	11,3 %
Autres	6 956	7 290	9 288	1,6 %
Total	238 738	236 037	245 596	41,3 %

Source : données extraites du PMSI-MCO, exploitation OFDT

Stabilité du nombre de bénéficiaires de prescriptions de traitements du trouble de l'usage de l'alcool

Différents médicaments peuvent être utilisés pour aider à l'arrêt prolongé de l'usage chez les personnes dépendantes à l'alcool. Les médicaments faisant l'objet d'une autorisation de mise sur le marché sont l'acamprosate, la naltrexone, le disulfiram, le nalméfène et le baclofène. La naltrexone et le baclofène peuvent être prescrits dans d'autres indications que le trouble de l'usage d'alcool.

Entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires⁵ d'un traitement pour alcoolodépendance est stable, mais varie suivant les spécialités concernées. Pour l'ensemble des médicaments potentiellement utilisables (tableau 11), le nombre de consommateurs d'acamprosate, de nalméfène et de naltrexone est en hausse, tandis que le disulfiram et le baclofène sont en baisse.

4. Ceux où l'alcool est en comorbidité (DA) ne sont pas inclus ici, en raison de l'hétérogénéité du codage des DA et de leur moindre lien direct avec les raisons d'hospitalisation.

5. Aussi appelés « consommateurs » dans les bases complémentaires Open Medic de l'Assurance maladie.

Tableau 11. Nombre de bénéficiaires d'un traitement pouvant être utilisé dans le cadre d'un trouble de l'usage de l'alcool par type de médicaments (2021-2023)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Acamprosate	78 038	77 983	79 846	+ 2,4 %
Disulfiram	14 196	13 502	13 079	- 3,1 %
Nalméfène	49 612	48 067	48 741	+ 1,4 %
Naltrexone	33 293	32 683	34 204	+ 4,7 %
Baclofène	171 095	164 943	161 873	- 1,9 %

Source : Open medic, ATC_5, CNAM, exploitation OFDT

Note : La naltrexone et le baclofène peuvent être prescrits dans d'autres indications que le trouble de l'usage d'alcool.

Baisse de la mortalité liée à l'alcool sur les routes

Augmentation du volume de dépistages alcooliques réalisés

Selon les dernières données disponibles de l'Observatoire national de la sécurité routière (ONISR), le volume global de dépistages de l'état alcoolique (préventifs, en cas d'infraction ou d'accident) était de 8,1 millions en 2023 contre 7,9 millions en 2022 (ONISR, 2024b), soit une hausse de 2,8 %. La majeure partie de ces dépistages sont préventifs (97,7 % du volume global) et le taux de positivité reste comparable à celui des années précédentes.

Tableau 12. Nombre de dépistages d'alcoolémie et part de dépistages positifs (2021-2023)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Dépistages	7 131 535	7 907 507	8 127 665	+ 2,8 %
Taux de positivité	3,2 %	3,4 %	3,3 %	- 2,9 %

Source : ONISR - FO (hors PM). Champ : métropole.

Diminution de la mortalité malgré des inégalités sociales importantes

Les accidents de la route ont fait 3 167 victimes en 2023, dont 702 dans les accidents avec taux d'alcool positif. Ces chiffres sont en diminution de respectivement 3,1 % et 7,5 % par rapport à 2022 (ONISR, 2024a) (tableau 13). Les décès routiers en présence d'alcool ont donc chuté deux fois plus en proportion que l'ensemble de la mortalité routière.

Les bilans de l'ONISR renseignent également les caractéristiques sociodémographiques des présumés responsables d'accidents mortels. En 2023, les hommes sont impliqués dans 83 % des accidents mortels et l'alcool est présent dans 24 % des cas (contre 13 % chez les femmes). Selon la catégorie socioprofessionnelle, la présence d'alcool comme facteur observé chez les présumés responsables d'accidents mortels concerne 41 % des personnes en situation de chômage, 40 % des personnes sans activité (ni en emploi ni en recherche d'emploi), 37 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 33 % des ouvriers, 25 % des professions intermédiaires et des employés, 17 % des étudiants et 14 % des cadres (ONISR, 2024a). Les inégalités sociales concernant la mortalité routière sont un phénomène documenté : les classes populaires, en particulier celles qui vivent en milieu rural, sont celles qui se déplacent le moins, alors qu'elles sont celles qui meurent le plus durant leurs trajets quotidiens (Grossetête, 2010).

Tableau 13. Nombre de personnes tuées dans les accidents avec taux d'alcool positif (2021-2023)

	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Mortalité générale sur la route	2 944	3 267	3 167	- 3,1 %
Mortalité accidents alcool	652	759	702	- 7,5 %

Source : ONISR - BAAC 220. Champ : métropole

Sources et méthodologie

— Les volumes d'alcool

Le calcul des volumes d'alcool, pour une année donnée, repose sur les montants des taxes perçues par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) lors de la mise à la consommation des différentes boissons alcooliques sur le territoire national. Les volumes des différentes boissons (vin, bière, whisky...) contiennent par ailleurs des quantités variables d'AP, qu'il est nécessaire d'exprimer en litres d'AP ou encore en verres standard (ou unités standard). Le verre standard (ou unité d'alcool standard) contient en France environ 10 g d'AP, soit l'équivalent de 25 cl de bière à 5°, 12 cl de vin à 12° et 3 cl de whisky à 40°.

— Prix relatifs des boissons alcooliques

Le prix relatif indique la variation du prix d'un bien relativement au niveau général des prix. Lorsque l'indice est stable, cela signifie que le prix d'un bien, ici les boissons alcooliques, évolue au même rythme que l'inflation. L'année de référence prise dans ce bilan est 2015.

— Séjours à l'hôpital

L'ensemble des séjours hospitaliers (publics et privés) en lien avec la consommation d'alcool se répartissent entre les séjours en MCO, en psychiatrie ou en soins médicaux et de réadaptation (SMR, ex-SSR). Seules les hospitalisations définies comme liées à l'alcoolodépendance (DP ou DR lié à l'alcool) ou avec un diagnostic alcool en comorbidité (DA lié à l'alcool) ont été identifiées dans les bases du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) MCO. Pour coder les diagnostics, la Classification internationale des maladies¹⁰e révision (CIM-10), de l'Organisation mondiale de la santé, est utilisée.

— Patients suivis en CSAPA

Mis en place en 2005 par l'OFDT, le recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP) est un recueil de données continu sur les patients des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Il s'inscrit dans une démarche d'harmonisation des modes de collecte de données dans le champ des addictions au niveau national et au niveau européen.

— Les médicaments de maintien de l'abstinence à l'alcool ou de réduction des consommations

Les données présentées sont issues de la base Open Medic, constituée de bases annuelles, portant sur l'usage du médicament, délivré en pharmacie de ville. Toutes les données sont extraites du Système national des données de santé (SNDS). Les données sur le médicament sont restituées au travers de la classification Anatomical Therapeutic Chemical (ATC). La classification ATC est utilisée pour classer les médicaments selon un principe hiérarchique. Les médicaments sont divisés en différents groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et/ou leurs caractéristiques thérapeutiques et chimiques.

— L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) collecte les infractions relevées par les forces de police et de gendarmerie nationales et certaines polices municipales. Les données sont transmises par les directions des forces de l'ordre et par l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTA). L'ONISR traite également les bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC) établis pour chaque accident corporel. Regroupées dans un fichier « accidents », les informations collectées dans les BAAC portent sur les caractéristiques de l'accident, le lieu de l'accident, les véhicules, les usagers impliqués et l'alcoolémie de chacun d'eux.

Bibliographie

Liens accessibles au 23/10/2024

Andler R., Quatremère G., Richard J.-B., Beck F., Nguyen Thanh V. (2024) La consommation d'alcool des adultes en France en 2021, évolutions récentes et tendances de long terme. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 2, p. 22-31.

Beretti P.-A., Cuvilliez J. (2024) La consommation des ménages en 2023. La consommation des ménages ralentit nettement dans un contexte d'inflation élevée. *Insee Première*, n° 2002, 4 p.

Bonaldi C., Hill C. (2019) La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5-6, p. 97-108.

Cortinas J., Benamouzig D., Viaud F. (2024) Les activités politiques des producteurs de boissons alcooliques en France. Paris, SciencesPo Chaire santé, 156 p.

Douchet M.-A., Neybourger P. (2022) Alcool et soirées chez les adolescents et les jeunes majeurs. *Tendances*, OFDT, n° 149, 8 p.

Grossetête M. (2010) L'enracinement social de la mortalité routière. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 184, p. 38-57.

Insee (2024) Fiche secteur 563 - Débits de boissons. Élaboration des Statistiques Annuelles d'entreprise (Ésane) - Fiches sectorielles 2021.

Inserm (Dir.) (2021) Réduction des dommages associés à la consommation d'alcool. Montrouge, EDP Sciences, coll. Expertise collective, 723 p.

OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. Tendances, OFDT, n° 155, 8 p.

ONISR (2024a) La sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité de l'année 2023. Paris, Observatoire national interministériel de sécurité routière, Direction de l'information légale et administrative, 206 p.

ONISR (2024b) Les infractions au code de la route. L'impact sur le permis à points. Bilan statistique 2023. Paris, Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 160 p.

Paille F., Reynaud M. (2015) L'alcool, une des toutes premières causes d'hospitalisation en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 24-25, p. 440-449.

> Pour citer cette publication : Douchet M.-A. (2024) La consommation d'alcool et ses conséquences en France en 2023. Note de bilan. Paris, OFDT, 10 p.

Remerciements

Pour leur aide à la réflexion méthodologique, merci à l'ensemble des membres du groupe de travail Indicateurs et données sur l'alcool (IDA) : Emmanuel Ernout (CNAM), Marie-Caroline Lai (CNAM), Ludovic Cacheux (Cour des comptes), Perrine Bolzicco (DGS), Sylvain Gueho (DGS), Karine Gallopel-Morvan (EHESP), Catherine Hill (Institut Gustave Roussy), Emmanuel Lagarde (Inserm), Maria Melchior (Inserm), Mickaël Naassila (Inserm), Christian Ben Lakhdar (Université de Lille), Carine Mutatayi (OFDT), Caroline Protais (OFDT), Cindy Feng (OFDT), Eric Janssen (OFDT), Guillaume Airagnes (OFDT), Ivana Obradovic (OFDT), Maïtena Milhet (OFDT), Stanislas Spilka (OFDT), Valérie Ulrich (OFDT), Anne-Marie Gaillot (ONISR), Elisa Delahaye-Adam (ONISR), Ornella Malagutti (ONISR), Catherine Embersin (ORS Île-de-France), Monique Ricquebourg (ORS La Réunion), Sandrine David (ORS Pays de la Loire), Guillemette Quatremere (Santé publique France), Jonathan Roux (Santé publique France), Marlène Faisant (Santé publique France), Pierre Arwidson (Santé publique France), Raphaël Andler (Santé publique France), Viêt Nguyen-Thanh (Santé publique France), François Paille (Université de Lorraine).

Pour son aide à la production des données : l'unité DATA de l'OFDT (Cindy Feng, Olivier Le Nézet, Stanislas Spilka, Sophie Veron).



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-78-1

Photo copyrights : © Pavel Siamionov / © Asayenka (Adobe Stock)

www.ofdt.fr